

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 02-11-2009-12-07

Excusée : C.Pouget

❖ Travaux aux sanitaires du camping

La révision du plan d'investissement concerne la toiture, la peinture des sanitaires et la production d'eau chaude par ballon électrique.

Adoption à l'unanimité

❖ Plan de mise en accessibilité de la voirie

Un bureau d'étude doit établir un diagnostic en vue d'une mise aux normes des installations avant la loi de 2015. Un appel d'offres global sera fait avec plusieurs communes pour constituer un groupe de commandes.

Adoption à l'unanimité

❖ Recrutement d'un adjoint administratif

Après le départ de D.Monteil, il apparaît nécessaire de procéder à son remplacement pour assurer l'accueil du public et pallier les congés des autres personnels.

Dans le cadre du Plan de Relance gouvernemental, le recrutement d'une personne répondant aux critères CAE Passerelle est proposé pour 30h hebdomadaires, une durée d'un an et un coût d'environ 310 €/mois pour la commune. (90% de prise en charge par l'état) Adoption à l'unanimité

❖ Subvention classe environnement

La classe de Grande Section Maternelle a pour projet une classe de neige à Chamonix pour 19 enfants. 30% du coût du séjour est demandé à la commune, soit 2870,40 €

Adoption à l'unanimité

❖ Avenants travaux médiathèque-mairie

Entreprise Dupuy : 10587 €

Entreprise Croizet-Pourty : 9566,17 €

Adopté à l'unanimité

❖ Encaissement chèque et remboursement de sinistre

500 € pour la vente d'anciens radiateurs de la mairie.

1750 € pour un sinistre sur un lampadaire.

Adopté à l'unanimité

❖ Frais de déplacement

660 € sont proposés pour les déplacements de la responsable du camping.

Adoption à l'unanimité.

❖ Taxe de raccordement à l'égout

Cette taxe de 1000 € permettra à la commune, qui fera réaliser ces travaux, de s'assurer de la conformité des branchements.

Adoption à l'unanimité

❖ **Réfection d'un mur de parking**

Le parking Soleilhavoup nécessite des travaux qui seront inscrits au budget 2010.

❖ **Désignation d'un ACMO** (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)

R. Bouilhac est proposé et percevra une indemnité annuelle de 300 €

Adoption à l'unanimité

❖ **Délégué au CA de Point Travail Service**

M.Courbier est désignée pour siéger dans cette association qui propose des emplois aux personnes en difficultés.

Adoption à l'unanimité

❖ **Indemnité du receveur**

Elle est fixée à 587 €

Adoption à l'unanimité

❖ **Inscription de chemin au PDIPR** (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

Il est en cours de balisage, sera pris en charge par la Communauté de Commune et s'intitulera : Au pied des Monédières.

Adoption à l'unanimité

❖ **Convention avec le SDIS**

Elle doit être signée pour la mise à disposition du personnel communal en cas de sinistre et une indemnité est versée à la commune.

Adoption à l'unanimité

❖ **Location appartement perception**

Il est loué à des personnes répondant aux critères PALULOS pour un loyer de 412 €

Adoption à l'unanimité

❖ **Questions diverses**

1. Micro-crèche

Le montant du loyer de l'appartement est de 550 €+ 160 € de charges

Le recrutement du personnel a eu lieu.

Les maires du canton sont sollicités pour une convention.

2. Réunion publique

Elle aura lieu le 9 Novembre et le 28 Novembre, les nouveaux arrivants seront accueillis, en présence des associations de la commune.

